

Québec veut baliser les relations entre profs et étudiants

22 août 2017 | Jessica Nadeau | Actualités en société



Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Hélène David, ministre de l'Enseignement supérieur, a dévoilé lundi sa stratégie en matière de prévention des violences sexuelles dans les cégeps et les universités.

La ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, veut baliser les relations entre professeurs et étudiants. C'est l'une des nombreuses « suggestions » qu'elle fait aux cégeps et aux universités dans le cadre de sa Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, rendue publique mardi.

« Les établissements d'enseignement devraient se doter d'un code de conduite prévoyant les principes et balises devant guider, notamment, les relations intimes entre un membre du personnel qui se trouve en situation d'autorité et une étudiante ou un étudiant », peut-on lire dans le document ministériel, qui tient sur une trentaine de pages.

« Je ne suis pas née de la dernière pluie, j'ai fait ma carrière à l'université, je sais qu'il y a toutes sortes de choses qui sont susceptibles d'arriver. Il y a des étudiants qui restent très embêtés avec la situation, surtout quand ça finit mal. »

La ministre donne l'exemple d'un chargé de cours ou d'un directeur de maîtrise qui initierait une relation amoureuse avec une étudiante qu'il serait chargé d'évaluer. « On a entendu des témoignages à cet effet »,

ajoute la ministre.

Pas d'obligation

Dans sa stratégie ministérielle, la ministre « *suggère très fortement* » aux établissements postsecondaires de se doter d'une politique spécifique aux violences à caractère sexuel. Une enquête du *Devoir* avait d'ailleurs démontré, en mars dernier, que sur les 65 établissements postsecondaires du Québec, seulement 3 universités et 5 cégeps avaient une telle politique.

« *Il y a des universités et des collèges qui ont une politique précise pour contrer les violences à caractère sexuel, il y en a qui n'en ont pas ; il y en a pour qui c'est mêlé à du harcèlement au travail ; d'autres pas,* illustre la ministre. *Il y a vraiment du travail à faire à ce niveau, et cette politique-là sera fortement suggérée, disons ça comme ça.* »

« Il faut tout de suite que les victimes sachent à qui s'adresser, c'est le nerf de la guerre. »

La ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David

Depuis des mois, dans le cadre des consultations régionales qui ont mené à cette stratégie, la ministre a soutenu qu'elle allait « *obliger* » les établissements à se doter d'une telle politique. Pourquoi parle-t-elle aujourd'hui de suggestions ? « *Il n'y a pas de changement de cap,* répond la ministre David. *C'est parce qu'il y a deux phases. Dans une stratégie, on suggère fortement, et puis on verra dans la loi-cadre s'il y a un autre vocabulaire.* »

Elle promet de déposer un projet de loi dans les prochaines semaines pour venir baliser les pratiques, « *parce que les ministres passent, mais les lois restent* ».

Guichet unique

Le ministre invite également les cégeps et les universités à se doter d'un guichet unique pour accueillir et accompagner les victimes de violences sexuelles afin d'éviter que celles-ci se perdent dans les dédales administratifs et répètent d'un endroit à l'autre l'événement qu'elles ont vécu, comme c'est encore trop souvent le cas. « *Il faut tout de suite que les victimes sachent à qui s'adresser, c'est le nerf de la guerre* », affirme la ministre.

Elle propose également aux directions de cégep et d'université d'exiger de leurs professeurs qu'ils mettent en référence dans leurs plans de cours la politique de l'établissement en matière de violences à caractère sexuel, comme cela se fait parfois pour le plagiat, par exemple.

La politique est clairement centrée sur les besoins des victimes et vise à leur offrir du soutien psychosocial et des accommodements scolaires afin de leur permettre de poursuivre leurs études sans être obligées de croiser leur agresseur dans un cours, par exemple. Les victimes doivent être entendues et aidées rapidement, répète la ministre, qui injecte 23 millions sur 5 ans pour aider les établissements à mettre tout cela en marche.

Initiations

La ministre insiste sur la prévention et la sensibilisation afin d'amener « *un changement de culture* » dans les cégeps et les universités. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard, dit-elle, si elle présente sa stratégie au moment même où quelque 500 000 jeunes s'appêtent à franchir les portes d'un des nombreux campus du Québec.

Les associations étudiantes universitaires et collégiales, de même que les recteurs et dirigeants de cégep qui l'accompagnaient sur scène, ont promis d'être au rendez-vous.

« Pas plus tard que ce matin, on était une quinzaine d'associations étudiantes universitaires de partout à travers le Québec réunies à Montréal dans le cadre d'une formation sur les témoins actifs avec les gens de la campagne "Sans oui, c'est non", et je peux vous garantir que les organisateurs des activités d'intégration sur le terrain sont très sensibles à la question des violences à caractère sexuel et sont prêts pour la rentrée », a soutenu Simon Telles, président de l'Union étudiante du Québec.

La ministre reste cependant assez floue sur les sanctions pour les agresseurs de même que sur la fameuse « reddition de compte » pour les établissements. Au-delà de quelques critiques, notamment sur le fait qu'on ne semble pas faire appel à l'expertise des organismes communautaires comme les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), la stratégie ministérielle a été chaudement applaudie par l'ensemble des recteurs, directeurs de cégep, associations étudiantes, chercheurs et victimes qui s'entassaient dans l'auditorium de l'Université de Montréal. *« J'ai l'impression de réaliser un rêve aujourd'hui », confie, émue, Mélanie Lemay, cofondatrice de Québec contre les violences sexuelles qui a milité pendant des mois pour que Québec force les universités à agir. « À la jeune femme de 17 ans — c'est l'âge que j'avais quand ça m'est arrivé —, je suis heureuse de pouvoir offrir ce que, moi, je n'ai pas pu avoir. »*

La stratégie

Voici les principales mesures de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur :

Élaboration de projets et d'outils de sensibilisation

Soutien à la recherche, dont une grande enquête dans les cégeps

Guichet unique pour accueillir les victimes dans chaque établissement

Mesures d'accommodement scolaires pour les victimes

Accès aux services psychosociaux pour les victimes

Amélioration de la sécurité des lieux (éclairage, téléphones d'urgence, surveillance)

Adoption d'une déclaration d'engagement contre les violences à caractère sexuel

Adoption d'un code de conduite

Adoption d'une politique visant à contrer les violences à caractère sexuel

Formation pour le personnel